



PACA Historic Car



2ème CONCENTRATION AU DEPART DE COUSTELLET

REGLEMENT

GENERALITES

L'Association PACA HISTORIC CAR Association loi de 1901 n° W841006561 affiliée à la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) sous le n° MM1616 organise le 17 mai 2024 la concentration du 2ème rallye Menton Riviera Classic au départ de Coustellet (84) et à l'arrivée à Menton (06). Il s'agit d'une randonnée touristique sportive de navigation pour voitures d'époque, classiques, sportives, youngtimer et prestige.

CONTACT

PACA HISTORIC CAR :

Adresse : Chez Mairie de Maubec Hôtel de Ville 450 grand rue 84660 MAUBEC

Tél : 06 20 52 33 73

Mail : pacahistoriccar@gmail.com

Site internet : <https://pacahistoriccar.fr/>

RESPONSABLE DE LA MANIFESTATION

Responsable concentration : Henri CASSINI Tél : 06 20 52 33 73

Secrétariat communication : Evelyne PASTOR Tél : 07 87 03 45 25

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION

L'épreuve est une randonnée « sportive » à parcours secret d'environ 300 kms se déroulant sur la voie publique (route ouverte) basée sur la navigation routière. Mais n'est en aucun cas une épreuve de vitesse. Le parcours sera représenté en fléché-métré. L'organisateur se réserve le droit de disposer des CP (contrôle de passage) et CH (contrôle horaire) le long du parcours.

PROGRAMME

Vendredi 17 mai 2024 de 7h30 à 8h30 : contrôles administratifs et techniques,

07h30 : Accueil, vérifications, petit déjeuner

08h30 : briefing

09h00 : départ pour la 1^{ère} voiture

Repas : Déjeuner prévu en cours de route

Environ 18h00 : arrivée au parc de regroupement à Menton (06)

ARTICLE 1 : VEHICULES ADMIS A LA MANIFESTATION

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de 49 voitures immatriculées et assurées. Cette manifestation est ouverte à tous véhicules pour la concentration.

Pour les participants souhaitant prendre part au 2ème Menton Riviera Classic du 18 mai 2024, règlement et bulletin d'inscription disponibles sur le site de l'organisateur, <https://autoclubmenton.com/>

« PACA Historic Car » : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n° W841006561

Adhérent FFVE n° MM1616SIRET : 878 692 003 00014

Siège social : Chez Mairie de Maubec Hôtel de Ville 450 grand rue 84660 MAUBEC

Email : pacahistoriccar@gmail.com Tel : +33 6 20 52 33 73



PACA Historic Car



ARTICLE 2 : ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits et du règlement signé sont à adresser à

PACA HISTORIC CAR
Chez Mairie de Maubec
Hôtel de Ville
450 grand rue
84660 MAUBEC

Le montant des droits d'engagement est fixé à 90 euros par équipage. Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation. Chèque libellé à l'ordre de « PACA HISTORIC CAR ».

Clôture des inscriptions le samedi 30 avril 2024

Un participant régulièrement engagé, ne prenant pas le départ sera remboursé de la façon suivante :

- forfait signalé avant le 30 avril 2024 : droits d'inscription remboursés à 100 %
- forfait signalé après le 30 avril 2024 : pas de remboursement

-tout véhicule prenant le départ et devant abandonner l'épreuve ne pourra réclamer aucun remboursement ou condition particulière,

-une modification d'itinéraire, la suppression d'une étape, d'un circuit ou autre ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement soit total soit partiel de l'engagement

Les droits d'engagement comprennent :

1. le petit déjeuner d'accueil
2. Le roadbook
3. La feuille de route
4. une 1 plaque du rallye (possibilité d'en acheter d'autres avec le bulletin d'inscription)
5. Le déjeuner pour l'équipage de 2 personnes

ARTICLE 3 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra présenter aux organisateurs :

1. Son permis de conduire et celui de son co-pilote (si la personne doit conduire)
2. Carte grise, assurance véhicule, contrôle technique en cours de validité
3. Autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord.

« PACA Historic Car » : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n° W841006561

Adhérent FFVE n° MM1616SIRET : 878 692 003 00014

Siège social : Chez Mairie de Maubec Hôtel de Ville 450 grand rue 84660 MAUBEC

Email : pacahistoriccar@gmail.com Tel : +33 6 20 52 33 73



PACA Historic Car



ARTICLE 4 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

Un commissaire de l'organisation contrôlera le bon fonctionnement des points suivants :

1. Feux d'éclairage, feux de croisement et feux de route
2. Indicateur de direction et feux stop
3. Avertisseur sonore
4. Feux de détresse
5. Présence de gilets fluorescents et d'un triangle de signalisation

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le départ de l'épreuve sera donné de minute en minute par un commissaire dans l'ordre de votre choix. Chaque participant recevra au départ le roadbook complet. Il sera remis aux équipages avant le briefing du matin ainsi qu'un carnet de contrôle.

En cas d'abandon, le carnet de contrôle devra être remis aux organisateurs ou le signaler à l'organisation pour éviter les recherches inutiles.

ARTICLE 6 : CIRCULATION ET ASSURANCE

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et respecter impérativement les limitations de vitesse (surtout dans les traversées de villages).

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs mais par les équipages verbalisés. En cas de panne, l'équipage se signalera à la circulation par son équipement (triangle, gilet, warning) et prendra contact avec les organisateurs (n° de tél inscrit sur le roadbook). Les participants sont responsables de leur approvisionnement (essence, huile, eau). Les stations essence seront notées sur le roadbook. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule et à ceux d'autrui, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

ARTICLE 7 : PLAQUES-NUMEROS ET PUBLICITE

L'organisateur fournira à chaque équipage une plaque de rallye qui devra être mise en place, à l'avant du véhicule de manière visible sans cacher même partiellement la plaque d'immatriculation, OBLIGATOIREMENT fixée (adhésif ou ventouses) sur le capot du véhicule ou sur la calandre mais en aucun cas à l'intérieur du véhicule, de façon à être vue.

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules (remerciements aux partenaires). En cas de refus de cette publicité, le montant de l'inscription sera doublé.

« PACA Historic Car » : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n° W841006561

Adhérent FFVE n° MM1616SIRET : 878 692 003 00014

Siège social : Chez Mairie de Maubec Hôtel de Ville 450 grand rue 84660 MAUBEC

Email : pacahistoriccar@gmail.com Tel : +33 6 20 52 33 73



PACA Historic Car



ARTICLE 9 : APPLICATION DU REGLEMENT ET SANCTIONS

De par son engagement, chaque participant accepte et adhère au présent règlement ainsi que de se conformer aux décisions des organisateurs.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel. L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison d'une conduite dangereuse ou d'une infraction grave au code de la route ainsi que d'un comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants.

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions, de photographies de leur véhicule et/ou de l'équipage prises au cours de la manifestation, à la condition que celle-ci se cantonne à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.